

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 10 février 2010 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : SASH1030071A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

#### I. – Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires hospitaliers

*Supprimer :*

« Sylvie Bouilhol, Fédération des personnels des services publics et de santé – FO (suppléant). »

*Ajouter :*

« Delphine Boulan, Fédération des personnels des services publics et de santé – FO (suppléant). »

#### II. – Au titre des représentants d'organisations professionnelles ayant voix consultative

*Supprimer :*

« Thierry le Brun, MG France (titulaire). »

*Ajouter :*

« François Wilthien, MG France (titulaire). »

*Supprimer :*

« Vincent Rebeille – Borgella, MG France (suppléant). »

*Ajouter :*

« Pascal Menguy, MG France (suppléant). »

*Supprimer :*

« Jacques Palombo, Conseil national de l'ordre des médecins (suppléant). »

*Ajouter :*

« François Simon, Conseil national de l'ordre des médecins (suppléant). »

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 février 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
du chef de service et de la sous-directrice :  
*Le chef de bureau de l'exercice, de la déontologie  
et des formations continues,*

G. BOUDET